

# Conseil municipal 14 avril 2016

## Compte rendu de la séance du Conseil municipal En date du 30 avril 2016

L'an deux mille seize, le samedi 30 avril à 15 heures 15, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PALLUEL, Maire jusqu'à 16 heures 55 puis de Monsieur Nicolas BON, Adjoint au Maire jusqu'à la fin de la séance.

**Etaient présents**, M. PALLUEL Maire et 12 membres

**Absents** : Madame Marie José BERTHELE.

**Ont donné procuration** : sans objet.

**Secrétaire de séance** : Monsieur François MALGORN

### **Lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance en date du 14 avril .**

Puis la parole est donnée à Mme Dominique MOIGNE, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, l'ordre du jour concernant principalement des questions environnementales.

### **1° Questions environnementales**

#### **Carcasses**

Fin mars 10 propriétaires ont fait des démarches sur 28 contactés. Une lettre de relance a été envoyée début avril.

En cas de difficulté de paiement, les personnes devront contacter l'assistante sociale pour établir un dossier de demande d'aide. Il n'est pas possible de faire des exceptions même en connaissant la situation sociale des personnes sauf à passer par l'assistant social afin de garantir les conditions d'objectivité et d'égalité de traitement.

La découpe avant l'été par le ferrailleur des épaves intransportables (2 bus - 3 ou 4 fourgons - 1 caravane - 1 voiture- le camion poubelle) est importante pour l'image offerte aux visiteurs et aux ouessantins qui veulent les voir disparaître depuis longtemps. Le Maire a recontacté le ferrailleur et est en attente d'une réponse.

Dans la nouvelle marche à suivre, la commune ne prendra plus en charge le transport de la carcasse du garage vers le parc à ferraille. Le propriétaire devra donc contacter lui-même un transporteur.

Pour les personnes contactées 2 fois (visite à domicile+lettre de relance) et qui ne feront rien, le Maire enverra une troisième et dernière lettre de relance en recommandé. En cas de nouveau refus d'obtempérer, le Maire comme la loi l'y autorise fera enlever l'épave. Les frais occasionnés seront à la charge du propriétaire et seront majorés d'une amende suivant les modalités prévues par l'article 131-41 du Code pénal.

Une nouvelle campagne sera menée cet automne avec une nouvelle liste d'épaves.

#### **Poste entretien-espaces verts**

Sur 9 candidatures, celle d'Alexandre Bourhis a été retenue, sa formation (bac agricole) correspondant aux attentes du poste. Il a commencé début avril avec un contrat de travail de 2 mois, renouvelable jusqu'à fin septembre.

Un plan d'entretien et de fleurissement du bourg et un planning ont été établis avec André Toulan.

A noter que la commune est responsable du nettoyage des routes communales dans le bourg, sauf si un arrêté spécifie l'obligation aux riverains de nettoyer devant chez eux.

Des petits travaux sont à prévoir :

- chemin au-dessus du port en enrobé ocre
- escalier à côté du Roch ar Mor
- mur sur la départementale sous l'Ecole publique qui est très détérioré entre autres à cause des Valérianes.

. Nicolas BON pose la question de savoir à qui est ce mur : Habitat 29 ou la commune ? Il suggère que l'on se renseigne.

Joël RICHARD propose la solution de mettre un treillis soudé.

Afin de faciliter l'entretien entre les tombes au cimetière et de limiter la prolifération des mauvaises herbes, François Malgorn propose de se renseigner sur le Sedum. C'est une plante couvrante, qui pousse facilement. Un essai pourrait être fait dans le nouveau cimetière.

Jean Gouzien rappelle que les gens ont l'habitude de mettre du sable autour des tombes

### Plantes invasives

Les 18 et 19 avril, la commission Environnement ainsi que des bénévoles et du personnel de la commune et du PNRA ont travaillé sur 3 chantiers : Renouée du Japon et Herbe de la Pampa à Keranchas - Berce du Caucase à la chapelle de Loqueltas.

Un arrêté municipal doit être pris déclarant la lutte contre ces 3 plantes invasives, prioritaire sur Ouessant :

- autorisation d'intervention des équipes communales sur des terrains privés
- recommandation de ne pas faire de nouvelles plantations de ces 3 espèces dans les jardins
- interdiction de jeter dans la nature les plantes, racines, graines, feuilles
- autorisation exceptionnelle de les mettre dans les OM et non dans les déchets verts à la déchetterie

### Journée Environnement

Elle aura lieu le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de juin (le 3 juin) avec la participation de l'association Surfrider qui fera de l'information sur les déchets en mer avec une exposition à la mairie accessible à tous et particulièrement aux enfants de l'école et du collège.

### Info - Prévention

Une affiche incitant les visiteurs à respecter le patrimoine et à faire attention au danger sur Molène et Ouessant a été distribuée dans les magasins, gares maritimes et sur les bateaux.

### Déchets

Le problème des poubelles des commerçants dans le bourg sera vu avec le maire et l'adjointe mardi 10 mai.

#### **Dépôts sauvages**

L'information continue sur le dépôt de déchets sauvages sur terrains publics (aux points de collecte) et privés, par affichage et dans le bulletin. La déchetterie doit être utilisée.

La prévention est faite, car actuellement les personnes déposant des déchets dans les endroits non autorisés reçoivent 2 lettres leur en rappelant l'interdiction.

Il conviendrait de fixer par délibération le tarif de 80€ pour l'intervention et le nettoyage des lieux où ont été entreposés des dépôts sauvages et de 150 € en cas de récidive.

## Chats errants

En plus des chats de Gorrekear, Eliane Segalen signale qu'il y en a aussi à Pern.

Il est financièrement et matériellement impossible de capturer tous les chats errants pour les stériliser ou les euthanasier.

Une info sera faite dans le bulletin municipal pour expliquer qu'il ne faut pas nourrir les chats sauvages qui ensuite prolifèrent..

## Abeille noire

La mise en place d'un Comité de gestion Abeille noire connaît de nombreuses difficultés :

- démission de Jo Héré de l'ACANB
- introduction de nouvelles ruches contaminées par le varroa à Molène
- retrait de Romain Morin

Cependant le PNRA continue à financer :

- une étude sur les pollinisateurs sauvages qui permettra de connaître le nombre de ruches potentiellement acceptable sur l'île
- une étude sur la recherche du varroa dans les ruches pour certifier que Ouessant est bien un territoire exempt de ce parasite.

## Agriculture

22 avril : visite d'Eliane Segalen, François Malgorn, Joël Richard, Denis Palluel à Moëlan sur Mer pour voir les possibilités d'utilisation de la procédure de mise en valeur des terres incultes et manifestement sous-exploitées sur l'île

Voir le compte-rendu de la visite ci-dessous.

Mardi 3 mai aura lieu une réunion du Comité de Pilotage sur la relance de l'agriculture à Ouessant en présence de représentants de la Chambre d'agriculture

Les conseillers insistent sur l'importance de l'information des ouessantins.

Une première réunion publique a eu lieu en février pour le rapport d'étude des étudiants de l'UBO. Fin juin-début juillet, une nouvelle réunion publique avec le PNRA permettra de faire le point sur l'avancée de la réflexion sur le foncier et sur les projets agricoles.

Compte-rendu lu par Joël RICHARD. **Rencontre élus de Moëlan sur mer / Ile d'Ouessant/ PNRA**

**Le 22 avril 2016**

Moëlan sur Mer – le 22/04/16 - CR établi le 28/04/16

- Les actions menées à Moëlan sur Mer:

La réflexion a débuté en 2013, par la mandature précédente, puis poursuivie par l'équipe actuelle.

De nombreuses étapes constituent le projet. Il a fallu tout d'abord répertorier les surfaces concernées, établir l'inventaire des terres en friches et cultivées, faire connaître les objectifs de l'opération aux services de l'état, ainsi qu'au conseil départemental.

Rapidement, la population a été mise au courant des intentions du conseil municipal. Une approche très particulière a été faite vers les exploitants agricoles de la commune, ceux-ci ayant un rôle prépondérant à jouer dans la pérennité des travaux futurs.

Des étudiants de l'université d'Angers ont été chargés de renseigner et d'analyser l'opinion de ces agriculteurs, et d'étudier des projets d'exploitation biomasse.

Outre la participation des services de l'état et du département, du Conservatoire du Littoral, une large communication a été faite auprès de tous les organismes ayant un regard plus ou moins proche de la problématique agricole. Ainsi, la chambre d'agriculture, le Comité Départemental d'Aménagement Foncier, la FDSEA, le syndicat de la propriété rurale ont été intégrés à l'élaboration du projet. Les associations locales telles que " Bretagne vivante" sont tenues au courant de l'évolution du plan.

A cette démarche, sont aussi associées les diverses associations environnementales et de protection de la nature, présentes sur la commune ; ces associations n'interviennent sur le dossier, que par l'intermédiaire du conseil municipal (l'objectif premier étant la mise en place du projet sans créer de point de blocage).

Enfin, la municipalité a fait appel à "Terre de lien" pour servir de pilote. Cette association fait preuve d'une expérience incontournable dans le montage de projets de relance agricole. Depuis plusieurs années, elle a mené à bien de nombreuses réhabilitations d'exploitations au travers du pays.

Erwan Gourlaouen et le Fabien Poirier de la DDTM ont attiré notre attention sur les difficultés liées au parcellaire, en particulier sur les recherches cadastrales. Le morcellement des terrains, même s'il est bien moins fragmenté qu'à Ouessant, met à jour un travail astreignant tant dans la recherche des propriétaires que dans la définition des parcelles. La lecture du code rural ne pose pas clairement la notion de biens sans maîtres et celle de propriétaires inconnus, disparus ou indéfinis. La connaissance des propriétaires permettrait de solliciter l'obligation de mise en valeur de terres incultes.

Un mandataire, désigné par le TGI est chargé de prendre en charge la gestion des terrains sans occupants, cette procédure s'avérant plus efficace pour le regroupement et la location, voire l'achat de parcelles sans propriétaires reconnus (le propriétaire peut à tout moment se faire connaître, une fois le dispositif en place, et faire valoir ses droits vis-à-vis des coûts des loyers mis en place).

Actuellement le but est de regrouper des parcelles incluses dans le périmètre à défricher et jouxtant des terrains, malgré tout encore entretenus par coutume ou par bonne volonté.

A ces parcelles, le souhait de la commune est d'y joindre des parcelles avec bâti (hangars agricoles ou similaire), dans la zone PLU zone A. Il nous a bien été précisé que la commune n'est pas maîtresse du choix de la zone de réhabilitation à définir. Ainsi, dans un premier temps la commission départementale d'aménagement foncier avait proposé un secteur très restreint de seulement 14 hectares qui est ensuite passé à 120 hectares sur demande de la commune (la surface de départ souhaitée était de 200/250 hectares). Un travail est aussi fait entre la municipalité et le Conservatoire du Littoral dans les parcelles attenantes à leurs zones d'action respectives.

L'information des usagers, la mise à disposition d'un cahier de doléances en mairie, des réunions publiques d'étapes ont permis de faire avancer le projet. Enfin, une commission communale pour l'aménagement foncier (CCAF) a été créée, celle-ci regroupe la totalité des intervenants et se réunira pour prendre les décisions finales.

La commune souhaite aussi qu'un « comité de pilotage » se mette en place (indépendamment du conseil municipal) pour qu'il y ait une implication totale des acteurs concernés par le projet.

Au départ du projet, de l'équipe municipale actuelle, l'agriculture bio était mise en avant, remettant en cause l'agriculture conventionnelle, portée par une partie des agriculteurs de la commune.

Le conseil municipal est donc aujourd'hui attentif à ne parler que de projet agricole ou de reconquête des friches par l'agriculture.

Dans sa démarche, le conseil municipal souhaite aussi que le projet permette l'approvisionnement local, par la mise en place d'un circuit court.

Parmi les difficultés, à retenir :

- Le Syndicat de la Propriété Rurale semble « réticent », bien que tous les propriétaires approuveraient le projet et que pas un seul d'entre eux, n'est lié à ce syndicat.
- La FDSEA est hésitante, par crainte que cette démarche ne « déséquilibre » leur fonctionnement propre.
- La cartographie de la répartition parcellaire (culture, construite, friches) doit faire l'objet d'un accord, de préférence, de l'ensemble des acteurs,
- La cartographie proposée doit aussi prendre en compte le critère « environnement paysagé »
- Le projet d'aménagement doit aussi prendre en compte, les zones construites et notamment la proximité des habitations, surtout dans le cas d'exploitation conventionnelle (utilisation de lisier, etc...).
- L'approbation de la cartographie retenue par l'association des chasseurs, qui participe déjà à un entretien partiel des terrains, mais qui pourrait s'inquiéter d'une modification importante des zones de chasse.

Moëlan sur Mer – le 22/04/16 - CR établi le 28/04/16

- Les actions à mener à Ouessant:

Nous avons tout intérêt à suivre l'exemple de Moëlan sur Mer (seul projet de ce type en cours en France), tout d'abord car il est bien plus "mûr" que le nôtre. Il nous ouvre des voies pour avancer plus vite. Nos collègues estiment qu'il faut au minimum quatre ans pour mener à bien cette action. L'émergence de deux projets similaires, l'un dans le sud (en bordure de mer) et l'autre dans le nord (sur un île) du département sera fédérateur et engagera plus les collectivités territoriales.

Dans cette démarche de redévelopper l'agriculture sur l'île, tout en reconquérant les zones de friches, la spécificité de Ouessant, est qu'il n'y a pas d'agriculteurs en activité, et qu'un grand nombre de Ouessantins souhaite en premier lieu, qu'une action de « nettoyage » des friches et de reprise en main des parcelles soit menée.

Nous devons obligatoirement associer les mêmes partenaires qu'à Moëlan sur Mer dans notre réflexion. A Ouessant, nous informerons toutes les structures et associations gravitant autour du milieu insulaire: PNMI, Bretagne vivante, SEPNB, CEMO, Abeille noire, MTO, l'association des Iles du Ponant, etc....

N'ayant aucun exploitant agricole sur l'île, ni aucune expérience en la matière, il est fortement souhaitable de solliciter l'aide de l'association "Terre de lien", qui nous apportera toute son expérience dans les choix tant d'ordre techniques qu'humains.

La désignation d'un mandataire sera prépondérante pour gérer notre parcellaire, très singulier.

Dès la prochaine réunion, nous devons prendre acte et voir si nous pouvons adhérer au schéma fixé par la commune de Moëlan sur Mer.

Le parcours sur le terrain, les diverses discussions entamées pendant ces visites, ainsi qu'au cours du repas ont permis de pointer de nombreuses synergies entre les projets de relance agricole ouessantin et moëlanais.

Diverses solutions concernant de potentiels élevages ont été entrevues et pourront faire l'objet de discussions à venir, lors des prochaines réunions.

3 mai : réunion du Comité de Pilotage sur la relance de l'agriculture à Ouessant en présence de représentants de la Chambre d'agriculture

A prévoir fin juin-début juillet : une réunion publique avec le PNRA pour continuer à informer les ouessantins sur l'avancée de la réflexion

Départ de Mme Marie Noëlle MINIOU à 16 heures 25.

### \*Régie communale

Elle est toujours envisageable pour embaucher une personne pendant 6 mois pour intervenir sur les terrains privés avec une aide du PNRA avec la taxe Barnier pour l'achat de matériel. Les 6 autres mois pourraient être financés par l'Agence de l'Eau pour l'entretien des zones humides.

Départ du Maire à 16h 55 suite à un appel urgent. La présidence de la séance est confiée à M. Nicolas BON, adjoint.

## 2° Liste des Jurés 2017

Comme chaque année, il appartient aux communes d'établir la liste préparatoire communale qui permettra de dresser la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

En application de l'art.261 du code de procédure pénale, le tirage au sort des communes concernées est effectué publiquement à partir de la liste électorale.

Conformément à l'arrêté n° 2016 092- 0002 du 1 avril 2016 relatif à l'établissement de la liste du jury criminel pour 2016, la commune d'Ouessant doit tirer au sort trois noms.

Les personnes qui n'atteindront pas l'âge de 23 ans au cours de l'année 2017 ne peuvent être retenues. Les personnes âgées de plus de 70 ans, les personnes qui n'ont pas leur résidence principale dans le département, celles qui invoquent un motif grave reconnu valable par la commission présidée par le Président du Tribunal de Grande Instance de Quimper qui établit la liste définitive, peuvent demander à être dispensées des fonctions de jurés.

A l'aide de la liste électorale, les conseillers municipaux tirent trois noms d'électeur au sort (numéro de page et numéro d'ordre par page) – Ont été tirées au sort, les trois personnes désignées ci-dessous :

- Madame LE GALL Danielle épouse GOULOUZELLE domiciliée à Porsnoan,
- Madame MALGORN Michelle épouse MALGORN domiciliée à Stang ar Glann,
- Monsieur MALGORN Joseph, domicilié au Godec.

Une notification les informant de leur inscription sur la liste préparatoire du Jury de Cours d'Assises leur sera adressée par le Maire.

### 3°) Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF)

Convention financière relative à l'éclairage public pour l'opération travaux de rénovation de cinq armoires d'éclairage public.

**Le dossier est présenté par Mr Nicolas BON, adjoint au maire chargé des travaux, le maire ayant quitté la salle en urgence.**

Dans le cadre d'intervention de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour des travaux de rénovation de 5 armoires d'éclairage public. La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fonds de concours. Montant de la participation financière convenu et arrêté :

Montant HT	Montant TTC TVA 20 %	Modalité de calcul De la participation communale	Financement du SDEF	Part communale
5 409.40 €	6 491.28 €	Eclairage public : 50 % du montant HT	2 704.70 €	2 704.70 €

Cette contribution revêt un caractère forfaitaire sur le coût estimé des travaux. Chacune des parties pourra proposer à tout moment un avenant pour modifier la répartition du financement, notamment en raison d'une variation de l'importance relative des dépenses.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la convention relative à la rénovation de 5 armoires d'éclairage public.**

En marge de ce vote, ont été évoqués l'éclairage du Port de Lampaul toute la nuit ainsi que la mise en service du feu d'entrée du port (reprendre la suite donnée au courrier avec les Phares et Balises).

### 4°) Bateau

Mr François Malgorn fait le point sur la desserte maritime.

**Enez Hoëdic** il assurera les rotations à partir du 1<sup>er</sup> mai puis partira vers Sein début Juin pour revenir en été à Ouessant. Ce bateau ne fera qu'une seule saison, puisqu'il est vendu à un autre armement. Un bateau remplaçant est prévu pour 2017, il faudrait qu'il soit plus rapide et ne serve que de bateau d'appoint.

Lors de la mise en place de la prochaine délégation de service public, il faudrait que le futur délégataire place en priorité la construction d'un bateau qui naviguerait toute l'année, avec une capacité de 100 à 150 passagers (navire mixte, fret/passagers) de manière à rationaliser la flotte disponible, en vue d'une démarche économique souhaitée de tous.

Après accord préalable du Maire, M Victor SAVINA est autorisé à intervenir dans le débat et invoque le fait que la sécurité n'est pas assurée et que l'on peut se servir de ce mobile pour empêcher les rotations de l'Enez Hoëdic. Il souhaiterait que le conseil municipal intente une action contre l'administration qui a autorisé ce navire à naviguer dans cette zone.

Un débat « houleux » s'installe alors entre les différents intervenants, au sujet des propos du Directeur de la Penn ar Bed stipulant que le Conseil Départemental a donné son accord pour l'exploitation de ce navire, au vu du certificat de navigation délivré par les Affaires Maritimes. Ce qui signifie, aux dires de Mr SAVINA, que s'il y avait accident/incident, ce ne serait pas du ressort du Directeur Mr GRALL.

M François MALGORN souhaite que, puisqu'il s'agit de sécurité, ce thème doit être abordé dans sa totalité. Ainsi, il y a lieu aussi de se préoccuper de la navigation de la vedette de 18 mètres "Corsaire" de la Finist'mer en Mer d'Iroise. Ce qui entraîne les fougues de Mrs SAVINA et GOUZIEN souhaitant que l'on ne s'occupe que du service public.

Mr François Malgorn répond que la vie d'un passager a la même valeur, quelle que soit le bateau ou la compagnie maritime, Mr Nicolas Bon et les autres conseillers municipaux adhèrent à ces propos.

M Nicolas BON souhaitant rétablir l'ordre, indique que si les bateaux naviguent c'est qu'ils ont obtenu les autorisations nécessaires, ils ont donc leur certificat de navigation.

M Victor SAVINA précise que ce certificat de navigation n'autoriserait le bateau qu'à naviguer dans des eaux calmes, ce qui à partir de force 5 de vent compromettrait sérieusement la sécurité des passagers. Puis il émet des doutes sur les qualités professionnelles des contrôleurs des Affaires Maritimes.

M. Thierry ROLLAND indique que s'il y a eu comme sous-entend Mr SAVINA, un passe-droit entre les affaires maritimes et le conseil départemental, le directeur de la Penn ar Bed n'y est en effet pour rien et a raison de le mentionner.

Mr Victor Savina affirme qu'on lui a dit que les maires des îles n'ont pas fait grand-chose pour empêcher la mise en service de l'"Enez Edig". Mr François Malgorn conteste vivement et affirme que les maires et leurs représentants n'ont cessé depuis un an de contester l'affrètement de ce navire auprès du conseil départemental.

M Nicolas BON veut bien « essayer de faire quelque chose » et demande à M SAVINA :

- qui à Paris, a signé in fine l'autorisation d'exploitation du navire ?
- si le bateau est autorisé à naviguer, contre qui et avec quoi se battre ?
- est-ce que ce bateau correspond aux normes de sécurité prévues dans l'autorisation d'exploitation ou pas ?

Il indique que l'on ne peut que questionner, signalant que le conseil municipal n'a aucune compétence pour empêcher ce bateau de naviguer.

A l'issue des débats, il est proposé d'émettre par écrit les interrogations du conseil municipal sur les conditions de sécurité de navigation du navire Enez Hoëdic et le souhait d'avoir la confirmation que tous les bateaux qui naviguent vers nos îles, le font en toute sécurité des passagers.

Fin de la séance à 17 heures 40.